

COMMUNE DE CONDE-SUR-VIRE

2 Place Auguste Grandin – 50890 Condé-sur-Vire

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 1^{er} juillet 2021

L'an deux mil vingt et un, le premier juillet à vingt heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent PIEN, Maire.

Présents : Mmes Sylvie ASSELIN, Esther BEUVE, M. Eric CAUVIN, Mme Catherine COQUELIN, MM. Pierrick DELACOTTE, Manoël DUDOUIT, Mme Laurence DUFOUR, M. Alain EUDES, Mme Sylvie GAUTIER, MM. Joël GAUTIER, Emmanuel JAMARD, Mmes Nathalie LECLER, Nathalie LECUIR, MM. Franck LEGIGAN, Sébastien LEMONNIER, Alain LENESLEY, Mme Martine LEPAGE, MM. Gilles MALICOT, Cyril PANIEL, Laurent PIEN, Mmes Pierrette POUSET, Martine SAVARY, Aurélie VERGIN, Laëtitia VIVIER

Excusés : Mme Annick ALIX FAUDEMÉR qui a donné pouvoir à Mme Sylvie GAUTIER, Mme Isabelle DEGUETTE qui a donné pouvoir à Mme Pierrette POUSET, M. Yann LECUYER qui a donné pouvoir à Mme Martine SAVARY, M. Vivek SINGH qui a donné pouvoir à Mme Nathalie LECUIR

Absents : M. Serge LEMONNIER

Secrétaire de séance : Mme Nathalie LECLER

Date de convocation : 24 juin 2021

Date d'affichage : 15 juillet 2021

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 24

Pouvoirs : 4

Votants : 28 (de la délibération n°2021-49 à la délibération n°2021-53) et 27 (à partir de la délibération n°2021-54)

Délib. n°2021-053 : Projet de parking aux abords de l'école maternelle – approbation du marché de travaux

L'aménagement du parking de l'école maternelle est un projet qui remonte à 2019. Il poursuit les objectifs suivants :

- Décongestionner le trafic véhicules aux heures de pointe et limiter les risques d'incivilité routière
- Inciter les véhicules à s'arrêter pour déposer les enfants afin d'éviter les stationnements gênants et les situations à risque lors des heures de pointe
- Intégrer la problématique « PMR » dans la conception de ce nouvel espace (conception des bateaux, de franchissement des seuils)

Deux dossiers de subvention ont été déposés en 2020 et fait l'objet d'accords de subvention à hauteur de 18 142 € (DETR) et de 21 482 € (amendes de police), soit au total 39 624 €.

La CAO qui s'est réunie le 3 juin a attribué le marché de travaux à :

- Lot 1 - TP BOUTTE : 115 028,75 € HT
- Lot 2 - SORAPEL : 22 995,70 € HT
- Total : 138 024,45 € HT**

Parallèlement, le projet a été soumis pour information à l'école. Depuis, la commune se heurte à une vive opposition des représentants de l'APE et des enseignants, qui s'est manifestée à l'occasion du conseil d'école du 15/06 dernier, puis confirmée par un mail de l'APE du 22/06.

Synthèse des arguments avancés par l'APE :

- La création de nouveaux stationnements ne règlera pas l'incident se garent à cheval sur le trottoir au plus près de l'école
- Suppression d'un espace vert qui est devenue une nouvelle cour de récréation
- Manque de concertation autour du projet (aucun sondage des parents d'élèves, peu de communication...)
- Coût élevé du projet comparé aux retombées limitées (selon l'APE)
- D'autres aménagements de sécurité moins onéreux sont possibles : radars pédagogiques, ralentisseurs, barrières de protection des trottoirs...

En réunion de Municipalité le 22/06 dernier, le Maire et les adjoints ont évoqué le sujet. Il a été rappelé les objectifs et attendus du projet, puis le débat s'est centré sur l'opportunité de maintenir en l'état l'opération qui devait débiter le 7 juillet prochain.

Majoritairement, les membres de la Municipalité sont septiques à l'idée de poursuivre coûte que coûte le projet. Ils veulent se donner le temps de la réflexion et surtout recueillir l'avis du conseil municipal, avant de prendre toute décision précipitée.

Ce point donne lieu à un débat fourni au sein du conseil municipal.

Après délibération, le Conseil municipal :

DECIDE

- Approuver le projet de parking à la condition qu'aucun véhicule ne puisse rentrer dans l'enceinte scolaire en application de la réglementation « vigilance-attentat ». En conséquence, les 6 places de stationnement prévues initialement à l'intérieur doivent être supprimées du projet.
- Approuver le marché de travaux avec les entreprises attributaires d'un montant total de 138 024,45 € HT ;
- Autoriser le Maire à signer le marché, ainsi que tous avenants y afférents.

Pour : 28	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

Pour copie certifiée conforme.

Le Maire
Laurent PIEN

